



Conseil communal
Le bureau

Extrait du procès-verbal

Séance du jeudi 14 décembre 2017

sous la Présidence de Madame Lena Lio

Préavis N° 23-2017 Budget de l'année 2018

Le Conseil communal de Pully

vu le préavis municipal N° 23-2017 du 25 octobre 2017,
vu le rapport de la Commission des finances,

décide

1. d'approuver le projet de budget amendé pour l'exercice 2018 dont le résumé est le suivant :

- Total des charges	CHF	157'825'700.00
- Total des revenus	CHF	<u>157'132'100.00</u>
- Excédent de charges	CHF	- 693'600.00

après :

- Amortissements	CHF	5'801'200.00
- Attributions aux fonds de réserve et de renouvellement	CHF	458'000.00
- Prélèvements sur les fonds de réserve et de renouvellement	CHF	-3'195'100.00
2. d'approuver le projet de budget d'équipement et de modernisation des réseaux des Services Industriels (Budget EMR)	CHF	1'000'000.00

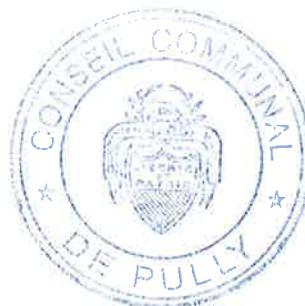
3. d'approuver le budget 2018 de la Commission Intercommunale de la STEP de Lausanne (CISTEP) (Participation de Pully CHF 94'700.-)

Pour le Bureau du Conseil communal de Pully

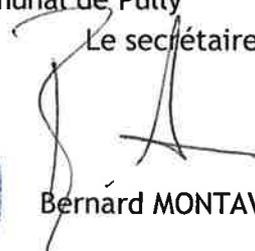
La présidente



Lena LIO



Le secrétaire



Bernard MONTAVON

Pully, le 17 février 2018